

**DEMANDE D'ADMISSION AUX COURS DE L'ECOLE SPECIALE D'ARCHITECTURE DE LAUSANNE****Nom** .....**Prénom** .....**Rue** .....**NIP, Localité (pays)** .....**Date de naissance** .....**Originaire (lieu de naissance)** .....**Tél. privé** .....**Tél. prof** .....**e-mail** .....**Admission en** CYCLE A

- A2 (Préparation à l'examen fédéral du REG, 2<sup>ème</sup> année)
- A1 (Préparation à l'examen fédéral du REG, 1<sup>ère</sup> année)

CYCLE B

- C1 (Cours préparatoire)

CYCLE C

- Formation continue

Titre : .....

par décision du collège des professeur·e·s en date du .....

## CONTRAT

1. Calendrier L'enseignement est dispensé par année (exceptionnellement par semestre) débutant en septembre et se terminant en juin.
2. Durée du contrat L'inscription s'étend pour l'entier d'un cycle, étant entendu que l'orientation peut être, d'un commun accord, reconsidérée à la fin de chaque cycle.
3. Annulation d'inscription Sans avis écrit, l'inscription se renouvelle d'office d'année en année. Une annulation d'inscription doit être effectuée auprès de la direction deux mois avant la fin de l'année académique, soit à fin mars.  
Le montant du cours facturé sera dû dans sa totalité, même si l'étudiant·e cesse de se rendre aux cours avant la fin de l'année.  
Annulation et remboursement des écolages : après le début des cours, aucun remboursement ne sera consenti. Annulation dans les 30 jours précédant le début des cours : 40% de retenue, respectivement 20% au-delà du 31<sup>ème</sup> jour. Aucun remboursement n'est accordé sur les frais d'inscription.
4. Paiement Le paiement des écolages doit intervenir au début de chaque année académique, au plus tard le 31 août.  
Dès le 2<sup>ème</sup> rappel, des frais de 3% seront facturés.
5. Participation L'enseignement devra être suivi avec régularité. Si la participation aux cours est insuffisante, l'étudiant·e est exclu·e des sessions semestrielles d'examens.
6. Frais Les frais de matériel pédagogique, de déplacement, d'hébergement, etc. ne sont pas compris dans l'écolage.
7. Association Les étudiant·e·s deviennent de fait membres de l'Association Séminaire d'Architecture.

## CONFIRMATION D'ADMISSION

Le présent document tient lieu de contrat. Le ou la représentant·e légal·e de l'étudiant·e ou l'étudiant·e adulte déclare avoir pris connaissance du contrat et des tarifs des cours et les accepte.

Date et signature .....

Le ou la représentant·e de l'ESAR confirme la décision d'admission de l'étudiant·e.

Date et signature .....

## TARIFS (en vigueur depuis l'année académique 2011-2012)

- CYCLE A Préparation à l'examen fédéral du REG
- CHF 4'950.- / semestre
  - CHF 400.- de frais d'inscription et cotisation annuelle à l'association esar
- CYCLE B Cours préparatoire
- CHF 13'500.- / année, y compris CHF 400.- de frais d'inscription et cotisation annuelle à l'association esar
- CYCLE C Formation continue
- Tarifs variables